

Division des Études et de la Vie Universitaire
Bâtiment Quai 43
43, Bd du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Villeurbanne, le 18 décembre 2008

Affaire suivie par : Delphine GARDETTE
Tél: 04 72 43 12 63
Télécopie : 04 72 44 80 05
Courriel : delphine.gardette@adm.univ-lyon1.fr
Référence : DG/MTM 12-03

Mesdames, Messieurs

Les directeurs de Composantes
Sciences

Objet : procédure CEF

Cher-e-s Collègues,

Notre université a adhéré à la procédure de gestion des candidatures d'étudiants étrangers, hors espace économique européen (EEE), résidant à l'étranger via les Centres pour les études en France (CEF) dans les pays où ils existent (voir liste en pièce jointe).

Cette gestion des candidatures via les CEF et le logiciel PASTEL développée par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) permet à notre établissement d'avoir des garanties sur le niveau de formation des candidats, sur l'adéquation entre leur cursus dans leur pays d'origine et le cursus demandé en France, sur leur maîtrise du français (le niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues sera exigé pour toutes les formations) et sur le niveau de leurs ressources financières puisque tous les candidats sont reçus en entretien individuel par les responsables des CEF rattachés aux services culturels de l'ambassade ou du Consulat.

Un compte-rendu de l'entretien et un avis sur la recevabilité de la candidature sont saisis sur PASTEL. Pour les candidats, cette procédure permet une obtention du visa plus certaine et rapide si leur candidature est acceptée par un des établissements demandés.

En adhérent à la procédure CEF, l'université s'est engagée à utiliser cette procédure de façon exclusive et sans obligation d'un dépôt de candidature parallèle. Un candidat accepté à l'UCBL hors du cadre de la procédure CEF, alors qu'elle s'applique dans son pays de résidence, risque fortement de voir sa demande de visa refusée. Il est donc de l'intérêt de l'université et des étudiants de respecter scrupuleusement cette procédure.

Les étudiants pourront candidater sur l'application PASTEL à compter du mois de janvier et jusqu'au 31 mars 2009. Les entretiens individuels seront organisés par les CEF entre le 1^{er} avril et le 15 mai. A cette date les dossiers seront édités par la DEVU et transmis aux composantes pour soumission aux commissions d'admission.

Le MAE nous demande, dans la mesure du possible, d'organiser les commissions entre le 15 mai et le 15 juin afin de garantir la délivrance du visa à une date permettant aux candidats retenus d'être présents à l'université dès la rentrée. Les décisions des commissions seront saisies dans l'application par la DEVU.

Les informations à destination des étudiants étrangers sont en cours de mise à jour et seront mises en ligne au plus tard début janvier.

Une réunion d'information et d'explication à destination des responsables administratifs et des responsables de scolarité des composantes concernées sera organisée au cours du mois de janvier.

Je vous remercie de diffuser cette information aux responsables de formations de vos composantes respectives.

Delphine GARDETTE reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Cordialement

Le vice-président du C.E.V.U.

Daniel SIMON